



OPTIFLUX®

FIABILISEZ

VOS ÉCRITURES
TECHNIQUES & FINANCIÈRES

OPTIMISEZ

VOS RESSOURCES
TOUT EN ACCROISSANT
VOTRE PERFORMANCE
COMMERCIALE



CESAM

“

OPTIMISEZ
VOS FLUX
TECHNICO-COMPTABLES
EN MATIÈRE
DE COASSURANCE
MARITIME ET
VALORISEZ
VOTRE EXPERTISE

”



OPTIFLUX®

OPTIFLUX® est un EDI (système d'Echange de Données Informatisé et sécurisé) en matière de coassurance maritime qu'il s'agisse de placements en coassurance ou au 100 % et ce en toutes devises. Les informations techniques et financières sont standardisées dans un format homologué en tant que norme française auprès de l'AFNOR (NF Z 67-137). Ce format est commun à l'ensemble des acteurs du marché de l'Assurance Maritime et Transports français.



OPTIMISEZ ET SÉCURISEZ VOS ÉCRITURES TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

- Liaison de transfert cryptée et flux échangés également cryptés.
- Conformité à la loi LSF (Loi de la Sécurité Financière) du 17 juillet 2003.
- Conformité à SOLVENCY II (Directive Européenne 2009/138/CE).
- Conformité LCBFT. Renseignement systématique du bénéficiaire final des sinistres avec contrôle interne.
- Certifications des comptes grandement facilitées lors des audits tant internes qu'externes.
- Fiabilité éprouvée des données traitées via le système OPTIFLUX®. Plus de 99 % des flux ont été distribués par le CESAM aux coassureurs, agents et courtiers.



- **Aucun droit d'entrée** dans le système OPTIFLUX® ou de frais de participation, un coût de l'écriture financière OPTIFLUX® réalisé à 0,47 € en 2023 uniquement pour les compagnies membres du CESAM. OPTIFLUX® est complètement gratuit pour les courtiers et agents.
- **Ce sont bien les courtiers et les agents qui initient les échanges de flux** via l'enregistrement de la clé OPTIFLUX®.
- **Les délais d'encaissement des primes sont considérablement réduits** et les sinistres / recours réglés beaucoup plus rapidement. Les avantages sont donc aussi bien comptables (trésorerie) que commerciaux.
- S'agissant des agents maritimes (AASO), ils **bénéficient du même rôle de valideur** que les compagnies apéritrices. Ainsi, leur rôle est reconnu par les porteurs de risques en valorisant leur savoir-faire.
- Les intermédiaires tant courtiers qu'agents utilisant le système OPTIFLUX® **améliorent leur efficacité opérationnelle tout en valorisant leur capital** ; un cabinet OPTIFLUX® est une Entité labellisée utilisant une norme française déposée et reconnue.



OPTIFLUX® EN PRATIQUE

- **OPTIFLUX® mutualise la gestion des primes et des sinistres** par la validation unique de l'apériteur. À la fiabilité et la sécurité des flux transmis à la coassurance s'ajoute une économie substantielle en terme de ressources internes (ETP) de ses membres coassureurs tout en permettant à ces derniers de recevoir au même instant toutes les informations techniques et financières en toute transparence.
- **OPTIFLUX® permet de régler confidentiellement & automatiquement** les courtages différenciés aux courtiers OPTIFLUX® ou les commissions différenciées aux agents apériteurs selon les taux de courtage émis au CESAM par le courtier ou taux de commission émis au CESAM par l'Agent Apériteur.
- **OPTIFLUX® est piloté par une commission technique** constituée des principaux acteurs du marché (courtiers, agents, compagnies).
- **Éditions de sinistres OPTIFLUX®** (bulletins, dispatches) **pouvant être transmises automatiquement** par voie électronique aux coassureurs concernés ainsi qu'aux courtiers et agents.
- **Le service informatique du CESAM peut extraire**, sous fichiers dédiés, **des écritures financières** (OPTIFLUX® et non-OPTIFLUX®) permettant une intégration automatique dans les systèmes informatiques des membres du CESAM.



VOS BÉNÉFICES OPTIFLUX®



Réduction des coûts internes : pas d'écriture en suspens / en attente à gérer, automatisation des process informatiques et intégration immédiate des flux quelle que soit la devise.



Gain en termes d'ETP, de fiabilité et de sécurité des opérations traitées.



Augmentation de la productivité, de l'efficacité et de la qualité produite.



Rapidité de règlement des sinistres, de l'encaissement des primes et des recours inégalée.



CESAM

11-15 RUE SAINT-GEORGES
75009 PARIS

+33(0)1 58 56 96 34
sdasilva@cesam.org

www.cesam.org